



CONCOURS  
d'Arbitrage  
DE PARIS

CONCOURS D'ARBITRAGE  
INTERNATIONAL DE PARIS

9<sup>ème</sup> édition



## Le Concours d'Arbitrage International de Paris

Créé en 2005, le Concours d'Arbitrage International de Paris est co-organisé par l'École de Droit de Sciences Po et le cabinet d'avocats international Clifford Chance en partenariat avec les Éditions Lamy/Wolters Kluwer, le groupe Total et la Chambre de Commerce Internationale.

Le Concours bénéficie d'une renommée mondiale et fêtera ses 10 ans en 2015. À ce jour, 1 000 étudiants de 18 nationalités représentant 50 universités de quatre continents ont pris part au Concours.

Un Comité d'organisation est constitué pour assurer le bon déroulement du Concours.



Lauréats et Tribunal arbitral simulé du Concours d'Arbitrage International de Paris 2006-2007 – 2<sup>ème</sup> édition

### CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le Concours est ouvert aux étudiants en droit du monde entier préparant un diplôme de niveau master et n'ayant jamais pratiqué ni enseigné le droit à titre professionnel, et aux élèves de formation des barreaux ou centres de formation professionnelle des avocats.

### INSCRIPTION

Le Concours, entièrement gratuit, se déroule en langue française par équipes formées de 2 membres titulaires et de 2 à 4 membres suppléants venant tous du même établissement. Un établissement peut présenter au maximum 3 équipes. La priorité sera donnée à l'ordre d'inscription. Des équipes constituées d'étudiants issus d'établissements différents pourront être acceptés par dérogation.



## ÉPREUVES ÉCRITES ET ORALES



Frédéric Mion, Directeur de Sciences Po  
Concours d'Arbitrage International de Paris  
2013-2014 – 9<sup>ème</sup> édition

Le cas soumis à la perspicacité des étudiants reconstitue une hypothèse d'arbitrage international en droit économique.

Après une phase écrite éliminatoire consistant en la rédaction de deux mémoires pour le demandeur et le défendeur, 8 équipes sont sélectionnées pour la phase orale qui a lieu en mai chaque année devant un tribunal arbitral simulé, composé de personnalités prestigieuses du monde de l'entreprise et de l'arbitrage, dans les locaux de Sciences Po à Paris.

## LE TRIBUNAL ARBITRAL SIMULÉ ET LES JURYS

La phase orale consiste en des plaidoiries devant des jurys puis devant le Tribunal arbitral simulé, composé de cinq personnalités du milieu de l'arbitrage.

Le Tribunal arbitral simulé et les jurys départagent les équipes en fonction du fond et de la forme des plaidoiries et des réponses apportées aux questions.



Tribunal arbitral simulé : Diego Fernández Arroyo, John Beechey,  
Jean-Pierre Grandjean, Antonias Dimolitsa, Gérard Pluyette  
2011-2012 – 7<sup>ème</sup> édition



## LES PRIX

L'équipe gagnante reçoit un prix de 8 000 euros du cabinet d'avocats Clifford Chance, une médaille de l'École de Droit réalisée par la Monnaie de Paris et des ouvrages des éditions Lamy/Wolters Kluwer. Les deux membres titulaires peuvent ensuite effectuer un stage de 6 mois dans le bureau de Clifford Chance à Paris.

La seconde équipe lauréate reçoit un prix de 4 000 euros du cabinet d'avocats Clifford Chance et des ouvrages des éditions Lamy/Wolters Kluwer.

Les prix du meilleur orateur et du meilleur mémoire sont également décernés.



Lauréats du Concours d'Arbitrage International de Paris 2008-2009 – 4<sup>ème</sup> édition



1<sup>ère</sup> équipe lauréate : Rochanak Farhadian, Marion Goyenette, Samuel François, supervisée par Sylvain Bollée 2011-2012 – 7<sup>ème</sup> édition

## LE CONCOURS EN CHIFFRES

- Près de 1 000 étudiants
- 234 candidatures reçues
- 50 universités participantes
- 18 nationalités représentées
- Provenant de 4 continents
- 10 ans du Concours en 2015



Cérémonie de remise des prix du Concours d'Arbitrage International de Paris 2013-2014 – 9<sup>ème</sup> édition



## LES DATES À RETENIR

- Septembre : publication du cas pratique sur le site <http://www.sciencespo.fr/ecole-de-droit/>
  - Octobre : ouverture du Concours
  - Fin novembre : date limite d'envoi des dossiers de candidature à [concours.arbitrage@sciencespo.fr](mailto:concours.arbitrage@sciencespo.fr)
  - Décembre : dépôt des mémoires en demande en vue de la phase de sélection de recevabilité
  - Début janvier : annonce des équipes sélectionnées pour déposer un mémoire en défense
  - Mi-février : dépôt des mémoires en défense en vue de la phase orale
  - Mi-mars : annonce des équipes sélectionnées pour la phase orale
  - Fin mai : séance d'entraînement facultative animée par le Secrétariat de la Cour internationale d'arbitrage de la Chambre de Commerce Internationale et Phase orale du Concours : épreuve de demi-finale et finale de plaidoirie à Sciences Po Paris
- Cocktail de remise des prix au cabinet Clifford Chance



Tribunal arbitral simulé et 1<sup>ère</sup> équipe lauréate de l'Université de Turin de la 8<sup>ème</sup> édition du Concours d'Arbitrage International de Paris 2012-2013

Pour plus d'informations : <http://www.sciencespo.fr/ecole-de-droit/fr/content/concours-darbitrage-international-de-paris>



## Universités ayant participé au Concours d'Arbitrage International de Paris

### AMÉRIQUE DU NORD

Université Laval, Canada  
Université McGill, Canada  
Columbia University Law School, Etats-Unis  
Cornell Law School, Etats-Unis  
University of Pittsburgh School of Law, Etats-Unis  
University of Washington, Etats-Unis

### EUROPE

Université Catholique de Louvain, Belgique  
Facultad de Derecho de la UPV/EHU Donostia San Sebastián, Espagne  
Université de Turin, Italie  
Collège juridique d'études européennes de Bucarest, Roumanie  
Université de Bucarest, Roumanie



### AMÉRIQUE LATINE

Universidad de Buenos Aires (UBA), Argentine  
Universidade de São Paulo (USP), Brésil  
Pontifícia Universidade Católica de São Paulo (PUC-SP), Brésil  
Universidade Federal do Rio Grande do Sul (UFRGS), Brésil  
Universidad de Bogotá Jorge Tadeo Lozano, Colombie  
Universidad Externado de Colombia, Colombie  
Universidad de Costa Rica, Costa Rica  
Universidad Rafael Landívar, Guatemala  
Universidad Nacional de Asunción, Paraguay  
Universidad Nacional Mayor de San Marcos, Pérou

### AFRIQUE

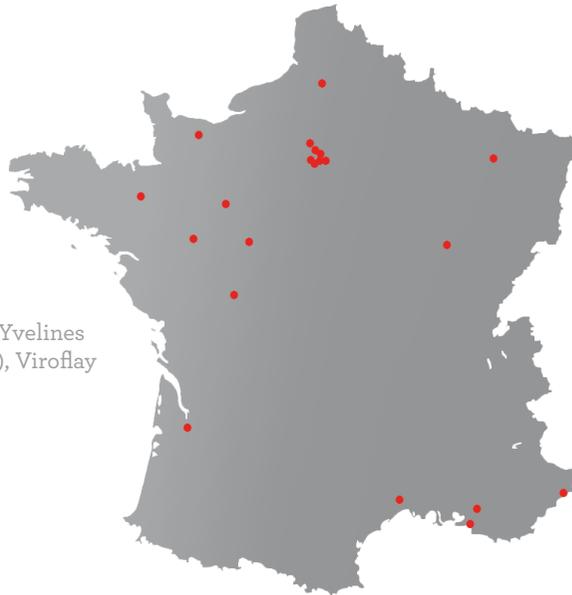
Université d'Abidjan, Côte d'Ivoire  
Université de Fès, Maroc  
Université Mohammed V à Rabat, Maroc  
Université de Dakar, Sénégal  
Université de Tunis, Tunisie  
Faculté de Droit de Sfax, Tunisie



## Universités ayant participé au Concours d'Arbitrage International de Paris

### FRANCE

Ecole de Formation des Barreaux, Paris  
Université Paris I – Panthéon Sorbonne  
Université Paris II – Panthéon Assas  
Université Paris V – René Descartes  
Université Paris IX – Dauphine  
Université Paris X – Nanterre  
Université Paris XI – Sceaux  
Université Paris XII – Créteil  
Université de Versailles – Saint Quentin en Yvelines  
Haute Ecole des Avocats Conseils (HEDAC), Viroflay  
Université de Cergy Pontoise  
HEC  
ESCP – EAP, ESCP-Europe



Université d'Amiens  
Université d'Angers  
Université de Bordeaux IV  
Université de Bourgogne – Dijon  
Université de Caen  
Université Jean Moulin – Lyon III  
Université du Maine – Le Mans  
EDA Sud-Est Marseille  
Université Paul Cézanne – Aix – Marseille 3  
Université de Montpellier 1  
Université de Nancy 2  
Université de Nice – Sophia Antipolis  
Université de Poitiers  
Université de Rennes 1  
Université de Toulouse  
Université de Tours



## L'Ecole de Droit de Sciences Po

Créée en septembre 2009, l'École de Droit de Sciences Po forme des juristes capables de s'adapter et de progresser dans un univers professionnel en évolution constante.

Pendant leur parcours, ses 450 élèves, pour moitié internationaux et tous déjà diplômés de l'enseignement supérieur, ont accès à 200 cours-séminaires, dispensés par une communauté scientifique riche de professeurs issus de continents et traditions juridiques variés, et de nombreux praticiens ; à des parcours internationalisés dont un English track et des accords d'échange conclus avec des universités prestigieuses (Columbia, Francfort, Harvard, Keio, McGill, Northwestern, Northeastern, NYU, São Paulo, Stanford, Tsinghua, Turin, etc.) ; à des moyens leur permettant de confronter leurs connaissances théoriques à leur futur milieu professionnel lors du Forum des métiers du Droit, organisé chaque année à Sciences Po, et par le biais de stages, réalisés à la fin de leur cursus ou dans le cadre d'une année de césure.

A l'issue de leur formation à l'École de Droit, les élèves rejoignent le barreau, l'entreprise, les organes de régulation de l'économie ou encore la magistrature.

Pour plus d'informations : <http://www.sciencespo.fr/ecole-de-droit/>



**Christophe Jamin**  
Directeur de l'Ecole de  
Droit de Sciences Po



**Diego P. Fernandez Arroyo**  
Professeur permanent  
à l'École de droit de  
Sciences Po



## Clifford Chance

**Clifford Chance** est l'un des cabinets d'avocats les plus réputés dans le monde avec des experts présents sur les cinq continents (36 bureaux dans 26 pays).

Il accompagne de grands groupes français et internationaux, des banques et institutions financières, des gouvernements, des organismes publics et des organisations à but non lucratif sur tous les aspects stratégiques de leurs opérations, sur leur marché national et à l'étranger. Il intervient dans tous les domaines juridiques, notamment en droit des sociétés et fusions-acquisitions, structuration de fonds d'investissement, marchés de capitaux, banque-finance, immobilier, fiscalité, contentieux et arbitrage, droit social, droit de la concurrence, propriété intellectuelle.

Clifford Chance est l'un des premiers cabinets d'avocats à avoir mis en place des équipes pluridisciplinaires disposant d'une connaissance pointue des secteurs d'activité de ses clients et des enjeux qui s'y rattachent. Il propose des solutions innovantes au regard de l'évolution des besoins de ses clients et de la dynamique des marchés.

Clifford Chance a obtenu la distinction "Cabinet d'avocats de l'année en France" par l'International Financial Law Review Europe Awards 2014 et le Chambers Europe 2013, des publications indépendantes qui analysent l'expertise juridique des cabinets, leurs compétences et leur qualité de service.

Pour plus d'informations : <http://www.cliffordchance.com>



**Jean-Pierre Grandjean**  
Avocat, Associé,  
Clifford Chance, Paris



## Les partenaires

### A PROPOS DE LAMY



Les éditions Lamy/Wolters Kluwer donnent accès à leur base de données Lamyline Reflex à toutes les équipes recevables et offrent des ouvrages aux lauréats du Concours.

### A PROPOS DE TOTAL



Le Groupe Total apporte un soutien financier pour les équipes étrangères ou de province participant à la phase orale.

### A PROPOS DE L'ICC



La Cour Internationale d'Arbitrage de la Chambre de Commerce Internationale reçoit les équipes participant à la demi-finale pour une séance d'entraînement facultative.



## La 9<sup>ème</sup> édition 2013-2014 du Concours

### LE THÈME DU CAS PRATIQUE

Pour cette 9<sup>ème</sup> édition, 25 équipes se sont inscrites, réparties comme suit : 19 équipes françaises et 6 équipes étrangères.

Le thème du Concours portait cette année sur un **contrat de licence 3G**, assorti d'une clause d'exclusivité, dont l'objet était la construction et l'exploitation d'un réseau de téléphonie mobile dans un pays émergent par une entreprise étrangère. L'ouverture à la concurrence par l'attribution d'une licence à un autre opérateur donnait lieu à un arbitrage CCI conduit parallèlement à un arbitrage CIRDI.

Les équipes se sont affrontées autour de plusieurs thèmes, tels que l'interaction entre une procédure arbitrale sous l'égide de la CCI et une procédure parallèle d'arbitrage d'investissement devant le CIRDI, les causes d'exonération de responsabilité pour inexécution du contrat, l'application d'une clause pénale, les dommages résultant de la violation de l'exclusivité garantie par le contrat de concession et la légitimité d'une pratique concertée entre un fournisseur et une société concurrente.

En outre, cette édition du CAIP a présenté une originalité : lors de la Grande Finale devant le Tribunal arbitral simulé, les équipes ont pu interroger et contre-interroger un **témoin** de fait, ancien directeur commercial de la société concurrente cité à comparaître devant le Tribunal arbitral. Ce témoin avait rédigé une attestation mais sans la signer.



## LE TRIBUNAL ARBITRAL SIMULÉ

Les membres du Tribunal arbitral simulé de cette 9<sup>ème</sup> édition étaient :

- Gérard Pluyette, Conseiller doyen de la 1<sup>ère</sup> Chambre civile à la Cour de cassation
- Isabelle Hautot, Directeur Juridique, Expertise Internationale & Litiges Groupe, Orange
- Horacio Grigera Naón, Directeur du Centre d'Arbitrage Commercial International de la faculté de droit de l'American University à Washington D.C.
- Diego P. Fernández Arroyo, Professeur permanent à l'Ecole de Droit de Sciences Po
- Jean-Pierre Grandjean, Avocat, Associé, Clifford Chance

## LA FINALE

L'épreuve finale de plaidoirie, qui était ouverte au public, a eu lieu devant le Tribunal arbitral simulé mercredi 21 mai 2014 à 14h dans l'amphithéâtre Erignac situé à Sciences Po au 13 rue de l'Université, 75007 Paris.

*"On a le sentiment que le rôle que nous jouons en tant que membre du Tribunal arbitral simulé est très positif pour initier les jeunes étudiants à la pratique de l'arbitrage international."*

**Horacio Grigera Naón**

Arbitre international et Directeur du Centre d'Arbitrage Commercial International du Washington College of Law de l'American University – Membre du Tribunal arbitral simulé de la 9<sup>ème</sup> édition du Concours d'Arbitrage International de Paris 2013-2014



## 2014, les lauréats et le Tribunal arbitral simulé

Une équipe de l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines et une équipe de l'Université de Turin ont remporté la 9<sup>ème</sup> édition du Concours d'Arbitrage International de Paris.

L'épreuve finale de la 9<sup>ème</sup> édition du Concours d'Arbitrage International de Paris s'est tenue le mercredi 21 mai 2014 dans les locaux de Sciences Po.

Lors de la demi-finale qui s'est tenue mardi 20 mai 2014 et regroupait 8 équipes, les membres du jury ont sélectionné sur la qualité des mémoires et des plaidoiries 4 équipes qui se sont donc affrontées le lendemain devant un Tribunal arbitral simulé composé de :

- **Gérard Pluyette**, Conseiller doyen de la 1<sup>ère</sup> Chambre civile à la Cour de cassation
- **Isabelle Hautot**, Directeur Juridique, Expertise Internationale & Litiges Groupe, Orange
- **Horacio Grigera Naón**, Directeur du Centre d'Arbitrage Commercial International de la faculté de droit de l'American University à Washington D.C.
- **Diego P. Fernández Arroyo**, Professeur permanent à l'Ecole de Droit de Sciences Po
- **Jean-Pierre Grandjean**, Avocat, Associé, Clifford Chance



Lauréats et Tribunal arbitral simulé du Concours d'Arbitrage International de Paris 2013-2014 - 9<sup>ème</sup> édition

*"Le Concours d'Arbitrage International de Paris organisé par Sciences Po et Clifford Chance restera, en plus d'une aventure mémorable, une expérience professionnelle enrichissante. À travers le chemin parcouru par notre équipe depuis la rédaction des mémoires jusqu'aux plaidoiries, ce concours nous a permis d'être confrontés à un dossier d'arbitrage, d'élaborer des stratégies juridiques et d'acquérir une certaine maturité, indispensable pour notre insertion dans le monde professionnel."*

**Claudia Nardinocchi**

Equipe lauréate de l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines et prix du meilleur orateur  
9<sup>ème</sup> édition du Concours 2013-2014



Après délibération, le Tribunal simulé a décerné le **premier prix à l'équipe de l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines** (Master Arbitrage et Commerce international) composée de Claudia Nardinocchi et David Rouault (titulaires) et Guillaume Martin, Andrea Wolfova et Sanâa Hamzi (suppléants), supervisée par Thomas Clay. Cette équipe a reçu une récompense de 8 000 euros de la part du cabinet Clifford Chance, une médaille de l'Ecole de Droit réalisée par la Monnaie de Paris et des ouvrages des éditions Lamy/Wolters Kluwer ainsi que la possibilité pour chacun des membres titulaires d'effectuer un stage rémunéré de 6 mois au bureau de Clifford Chance à Paris.

Le Tribunal simulé a décerné le **second prix à l'équipe de l'Université de Turin** (Università degli Studi di Torino), composée de Gaïa Pietrapertosa, Emanuele Fava, Barbara Berruto, Miryam Bianco, Camilla Prunas Tola et Carlo Rodella, supervisée par Alberto Oddenino. Cette équipe a reçu une récompense de 4 000 euros de la part du cabinet Clifford Chance et des ouvrages des éditions Lamy/Wolters Kluwer.



*“Le CAIP est pour les étudiants une merveilleuse immersion dans l'arbitrage international : on se lance le défi de préparer des mémoires, de plaider devant un tribunal arbitral et de se confronter avec des étudiants venus de différentes régions du monde. C'est une vraie compétition, dans un cadre d'amitié et de rencontre. Cette expérience unique et très complémentaire de notre formation universitaire enrichit notre parcours.”*

**Isabella Cannatà**

Equipe lauréate de l'Université de Turin – 8<sup>ème</sup> édition du Concours 2012-2013



Le **prix du meilleur orateur** a été décerné à **Claudia Nardinocchi**, étudiante en Master Arbitrage et Commerce International (MACI) de l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines et membre de la 1<sup>ère</sup> équipe lauréate du Concours.



Le **prix du meilleur mémoire** a été décerné à l'équipe de **l'Université de Buenos Aires** composée de Agustina Becerra Vazquez, Natasha Izcovich et Guillermina Huber, supervisée par Natacha Gedwilllo.

*"Gagner la première édition de ce concours a été un exploit notable et a confirmé notre choix d'être avocats en contentieux. Les résultats du Concours ont démontré nos aptitudes et la qualité de notre formation à la française au Collège Juridique Franco - Roumain de Bucarest. Je dirais même que la finale a été une révélation. Nous avons affronté l'équipe de Paris I Panthéon-Sorbonne, l'une des universités partenaires du Collège. Cela a été un plaisir de travailler en vrais professionnels (nous étions et sommes encore bons amis) ! Remporter le premier prix a montré notre détermination ! J'espère que de nombreuses éditions du Concours auront encore lieu et félicite par avance tous les participants !"*

**Andrei Razvan Nanescu**

Equipe lauréate du Collège juridique Franco-Roumain d'études européennes de l'Université de Bucarest  
1<sup>ère</sup> édition du Concours 2005-2006



**VIDEO : Remise des prix de la 9<sup>ème</sup> édition du Concours d'Arbitrage International de Paris 2013-2014**



## Historique

ANNÉE	TRIBUNAL ARBITRAL SIMULÉ	LAURÉATS
9 <sup>ème</sup> édition 2013-2014	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Gérard Pluyette</b>, Conseiller doyen de la 1<sup>ère</sup> Chambre civile à la Cour de cassation (Président du Tribunal arbitral)</li> <li>• <b>Isabelle Hautot</b>, Directeur Juridique, Expertise Internationale &amp; Litiges Groupe, Orange</li> <li>• <b>Horacio Grigera Naón</b>, Directeur du Centre d'Arbitrage Commercial International de la faculté de droit de l'American University à Washington D.C.</li> <li>• <b>Diego P. Fernández Arroyo</b>, Professeur permanent à l'Ecole de Droit de Sciences Po</li> <li>• <b>Jean-Pierre Grandjean</b>, Associé, Clifford Chance</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>1<sup>er</sup> : Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines</b> – MACI : Claudia Nardinocchi, David Rouault, Guillaume Martin, Andrea Wolfova et Sanâa Hamzi</li> <li>• <b>2<sup>nd</sup> : Université de Turin</b> : Gaïa Pietrapertosa, Emanuele Fava, Barbara Berruto, Miryam Bianco, Camilla Prunas Tola et Carlo Rodella</li> <li>• <b>Meilleur orateur : Claudia Nardinocchi</b> de l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines</li> <li>• <b>Meilleur mémoire : Université de Buenos Aires</b> : Agustina Becerra Vazquez, Natasha Izcovich et Guillermina Huber</li> </ul>
8 <sup>ème</sup> édition 2012-2013	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Gérard Pluyette</b>, Conseiller doyen de la 1<sup>ère</sup> Chambre civile à la Cour de cassation (Président du Tribunal arbitral)</li> <li>• <b>Diego P. Fernández Arroyo</b>, Professeur permanent à l'Ecole de Droit de Sciences Po</li> <li>• <b>Jean-Pierre Grandjean</b>, Associé, Clifford Chance</li> <li>• <b>Raymond Ranjeva</b>, ancien Vice-Président de la Cour Internationale de Justice</li> <li>• <b>Loretta Malintoppi</b>, Vice-Président de la Cour internationale d'arbitrage de la CCI, Of Counsel, Eversheds</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>1<sup>er</sup> : Université de Turin</b> – Laurea Magistrale in Giurisprudenza : Federico Gatti, Diego Ferrero, Isabella Cannata et Michele Ausiello</li> <li>• <b>2<sup>nd</sup> : Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines</b> – MACI : Beatriz Restrepo, Christina Mangani, Lorène Zelikson et Sophie Laure</li> <li>• <b>Meilleur orateur : Beatriz Restrepo</b> de l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines</li> <li>• <b>Meilleur mémoire : Université Rafael Landívar de Guatemala</b> – License Avocat Notaire : Victor Lopez et Edwin Chavajay</li> </ul>



ANNÉE	TRIBUNAL ARBITRAL SIMULÉ	LAURÉATS
7 <sup>ème</sup> édition 2011-2012	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Gérard Pluyette</b>, Conseiller doyen de la 1<sup>ère</sup> Chambre civile à la Cour de cassation (Président du Tribunal arbitral)</li> <li>• <b>Jean-Pierre Grandjean</b>, Associé, Clifford Chance</li> <li>• <b>John Beechey</b>, Président de la Cour Internationale d'Arbitrage de la Chambre de Commerce Internationale</li> <li>• <b>Gianni Infantino</b>, Secrétaire Général de l'UEFA, Union Européenne des Associations de Football</li> <li>• <b>Antonias Dimolitsa</b>, Avocate et arbitre international, vice-président de l'ICC Institute of World Business Law</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>1<sup>er</sup> : Paris 1</b> – Master droit des activités économiques : Marion Goyenette, François Samuel (titulaires), Rochanak Farhadian et Juliette Demont (suppléants)</li> <li>• <b>2<sup>nd</sup> : Paris 2</b> – Master 2 Recherche droit privé général : Arthur Millerand, Alexandre Koenig (titulaires), Alexis André et Robin Souclier (suppléants)</li> <li>• <b>Meilleur orateur : Alexandre Koenig</b> de Université Paris 2 Panthéon-Assas</li> <li>• <b>Meilleur mémoire : Université de Versailles St-Quentin-en-Yvelines</b> – MACI</li> </ul>
6 <sup>ème</sup> édition 2010-2011	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Guy Canivet</b>, membre du Conseil Constitutionnel, ancien Premier Président de la Cour de cassation (Président du Tribunal arbitral)</li> <li>• <b>Christophe Jamin</b>, Professeur des Universités à Sciences Po, Directeur de l'École de Droit</li> <li>• <b>Jean-Pierre Grandjean</b>, Associé, Clifford Chance</li> <li>• <b>Joelle Simon</b>, Directeur des affaires juridiques du Mouvement des Entreprises de France – MEDEF</li> <li>• <b>Peter Herbel</b>, Directeur Juridique Groupe, Total</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>1<sup>er</sup> : EFB</b> : Anne-Victoire Laurent Bellue, Ugo Gilbert (titulaires)</li> <li>• <b>2<sup>nd</sup> : Université de Versailles St-Quentin-en-Yvelines</b> – Master Arbitrage et Commerce International : Lucille Kante, Jessica Madesclair et Jean-Christophe Gasnier (titulaires)</li> </ul>



ANNÉE	TRIBUNAL ARBITRAL SIMULÉ	LAURÉATS
5 <sup>ème</sup> édition 2009-2010	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Guy Canivet</b>, membre du Conseil Constitutionnel, ancien Premier Président de la Cour de cassation (Président du Tribunal arbitral)</li> <li>• <b>Christophe Jamin</b>, Directeur de l'Ecole de Droit de Sciences Po</li> <li>• <b>Jean-Pierre Grandjean</b>, Associé, Clifford Chance</li> <li>• <b>Caroline Sitbon</b>, Directeur Juridique, GlaxoSmithKline France</li> <li>• <b>Horatia Muir-Watt</b>, Professeur des Universités à Sciences Po</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>1<sup>er</sup> : Paris 1 Panthéon-Sorbonne</b> – Master 2 Professionnel Droit des affaires et fiscalité, Magistère de droit des activités économiques : Clément Wierre, Sacha Willaume et Malvina Puzenat (titulaires)</li> <li>• <b>2<sup>nd</sup> : Paris 1 Panthéon-Sorbonne</b> – Master 1 Droit des affaires, 2ème année de Magistère de droit des activités économiques : Alpha Diallo et Pierre Galmiche (titulaires)</li> </ul>
4 <sup>ème</sup> édition 2008-2009	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Pierre Tercier</b>, ancien Président de la Cour d'arbitrage de l'ICC</li> <li>• <b>Jean-Pierre Grandjean</b>, Associé, Clifford Chance</li> <li>• <b>Christophe Blanchard-Dignac</b>, PDG Française des Jeux</li> <li>• <b>Horatia Muir-Watt</b>, Professeur des Universités à Sciences Po</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>1<sup>er</sup> : Paris 1 Panthéon-Sorbonne</b> – Master Droit International : Alexandra Staritzky, Matthieu Quiniou et Peter Petrov</li> <li>• <b>2<sup>nd</sup> : HEC-ESCP</b> : Stéphanie Corbière, Mosslem Gatria et Antoine Degorc</li> </ul>
3 <sup>ème</sup> édition 2007-2008	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Guy Canivet</b>, membre du Conseil Constitutionnel, ancien Premier Président de la Cour de cassation (Président du Tribunal arbitral)</li> <li>• <b>Richard Descoings</b>, Directeur de Sciences Po</li> <li>• <b>Jean-Pierre Grandjean</b>, Associé, Clifford Chance</li> <li>• <b>Guy Carcassonne</b>, Professeur à l'Université de Paris X</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>1<sup>er</sup> : Université de Versailles St-Quentin-en-Yvelines</b> : Christophe Tse, Mohamed Madkour et Pierre Boivin</li> <li>• <b>2<sup>nd</sup> : Paris 2 Panthéon-Assas</b> : Elisabeth Leimbacher, Le Quan Thoi et Jacques Nyemb</li> </ul>



ANNÉE	TRIBUNAL ARBITRAL SIMULÉ	LAURÉATS
2 <sup>ème</sup> édition 2006-2007	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Guy Canivet</b>, membre du Conseil Constitutionnel, ancien Premier Président de la Cour de cassation (Président du Tribunal arbitral)</li> <li>• <b>Richard Descoings</b>, Directeur de Sciences Po</li> <li>• <b>Jean-Pierre Grandjean</b>, Associé, Clifford Chance</li> <li>• <b>Claude Bébéar</b>, Président du conseil de surveillance du groupe AXA</li> <li>• <b>Ibrahim Fadlallah</b>, Agrégé des facultés de droit et Professeur émérite de l'Université Paris X</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>1<sup>er</sup> : Université Paris X Nanterre</b> : Alexandre Vermynck, Alhousmi Diallo et Nu-Hoàng Tran-Thang</li> <li>• <b>2<sup>nd</sup> : Université de Versailles St-Quentin-en-Yvelines</b> : Sonia Ben Reguiga et Emmanuel Gillet</li> </ul>
1 <sup>ère</sup> édition 2005-2006	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Guy Canivet</b>, membre du Conseil Constitutionnel, ancien Premier Président de la Cour de cassation (Président du Tribunal arbitral)</li> <li>• <b>Richard Descoings</b>, Directeur de Sciences Po</li> <li>• <b>Jean-Pierre Grandjean</b>, Associé, Clifford Chance</li> <li>• <b>Alain Juppé</b>, Premier Ministre, Maire de Bordeaux</li> <li>• <b>Pierre Mayer</b>, Professeur agrégé des Facultés de droit, Université Paris I Panthéon-Sorbonne</li> <li>• <b>Dominique Roux</b>, Professeur de sciences de gestion à l'Université Paris-Dauphine (Paris IX)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>1<sup>er</sup> : Collège juridique Franco-Roumain d'études européennes de l'Université de Bucarest</b> : Andrei Razvan Nanescu, Bogdan Marculet et George Trantea</li> <li>• <b>2<sup>nd</sup> : Paris 1 Panthéon-Sorbonne</b> : Nicolas Aynès et Francesca Fulchignoni</li> </ul>



## Le partenariat entre Clifford Chance et Sciences Po

Le cabinet d'avocats international Clifford Chance, partenaire de Sciences Po depuis 2005, a prolongé sa coopération avec Sciences Po dans le cadre de l'Ecole de Droit créée en 2009.

L'Ecole de Droit de Sciences Po, dirigée par Christophe Jamin, a pour objectif la formation de juristes de très haut niveau susceptibles de s'adapter et de progresser dans un univers professionnel en évolution constante, en s'appuyant sur une communauté académique vivante et un réseau d'excellence international.

Clifford Chance et l'Ecole de Droit de Sciences Po partagent des valeurs communes, dont l'excellence et l'internationalisation. Ils organisent conjointement chaque année des actions et des événements tels que :

- le Concours d'Arbitrage International de Paris (CAIP)
- les Rencontres Sciences Po – Clifford Chance
- l'attribution de bourses d'excellence



Créées en 2010 par l'Ecole de Droit de Sciences Po et Clifford Chance, les **Rencontres Sciences Po – Clifford Chance** sont des conférences qui se déroulent autour d'un sujet et/ou d'une personnalité invitée pour échanger sur des thèmes issus de l'actualité juridique et économique.

Cet événement a lieu au sein de Clifford Chance à deux reprises par année universitaire. Il réunit des entreprises, des universitaires, des politiques et des étudiants français et internationaux.



SciencesPo.

École de Droit



C L I F F O R D  
C H A N C E

---

Clifford Chance soutient grâce à la Fondation Clifford Chance la politique de promotion de l'égalité des chances, chère à Sciences Po, en offrant tous les ans depuis juin 2009, une **bourse d'excellence** de 6 000 euros, pour une durée de deux ans, à un étudiant de première année de l'un des masters de l'Ecole de Droit de Sciences Po se destinant à la profession d'avocat et qui pour des raisons de nature sociale, financière ou en raison d'un handicap, a besoin d'un soutien matériel complémentaire pour poursuivre dans de bonnes conditions ses études au sein du master de Sciences Po.

Pour plus d'informations : <http://www.sciencespo.fr/ecole-de-droit/fr/content/bourse-dexcellence-clifford-chance-0>